

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

Avis Public

RÔLE DE PERCEPTION 2022

L'AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Paule

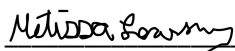
QUE pour faire suite à l'adoption du budget pour l'année 2022 et à la dernière imposition, le rôle général de perception est complété et déposé à mon bureau.

QUE l'expédition des comptes de taxes se fera dans le délai imparti en vertu de l'article 1012 du Code municipal du Québec et de l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, soit avant le 1^{er} mars 2022, à toutes personnes, dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Si vous êtes contribuables de la municipalité et que vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2022, communiquez avec nous au 418-737-4296.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Sainte-Paule, le 15 février 2022



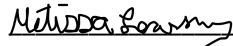
Mélissa Levasseur

Directrice générale/greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité de Sainte-Paule, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-
dessus conformément à la loi, le 15 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 15 février 2022.



Mélissa Levasseur

Directrice générale/greffière-trésorière